



FRANCE

A distance ou sur table, le dilemme des examens

Avec le nouveau confinement, les universités ont dû annuler les partiels en présentiel jusqu'au 2 mai

A l'approche de la fin de l'année universitaire, les établissements se préparent à une session d'examens encore plus délicate qu'il y a un an, lorsque les épreuves avaient intégralement basculé à distance, en catastrophe. Le troisième confinement et l'annonce par Emmanuel Macron – traduite dans un décret du 2 avril – du passage au distanciel ou du report des examens prévus entre le 6 avril et le 2 mai contraignent à une nouvelle contorsion des universités soumises à un équilibre précaire entre présentiel, distanciel et enseignement hybride depuis la rentrée.

Une circulaire publiée, le 3 avril, par le ministère de l'enseignement supérieur précise qu'aucun examen en présentiel ne peut être organisé durant cette période, à l'exception des épreuves en contrôle continu dans le cadre des travaux dirigés (TD) et des travaux pratiques (TP) – les étudiants conservant la possibilité de se rendre physiquement à la fac avec une jauge d'accueil fixée à 20 % des capacités. Seuls à être préservés : les concours des grandes écoles, ainsi que les épreuves des études de santé, qui se déroulent actuellement aux dates et lieux prévus.

Ces revirements constants exigent une grande capacité à réagir vite de la part des établissements. « Le président de la République parle en milieu de semaine, puis le premier ministre nous demande d'être opérationnels la semaine qui suit », constate Jean-Christophe Saint-Pau, qui préside la conférence des doyens de droit. Mais nous sommes à la barre de véritables paquebots, chaque mouvement demande du

temps ! » Pris de court, le doyen de la faculté de droit de Bordeaux a maintenu des examens le 6 avril. « En plein week-end de Pâques, nous n'étions pas en mesure de prévenir les étudiants de ne pas venir. Nous avons annulé ceux du 7 avril, alors que de nombreux étudiants rentrés dans leur famille avaient acheté leur billet de train », relate-t-il.

Galops d'essai en petits groupes

A l'université de Lille, « beaucoup de collègues (...) ont demandé pourquoi la filière santé avait droit au présentiel et pas les autres », rapporte Christophe Mondou, vice-président chargé de la formation. Par mesure d'équité, « les étudiants inscrits en licence avec option santé [L.AS] passeront des épreuves en présentiel au même titre que le reste des étudiants de leur licence de rattachement [qui sont pourtant hors santé] », ajoute-t-il. Ainsi, à Caen, les quarante étudiants L.

AS-économie ont permis à 330 autres étudiants de première année de licence en économie de composer sur table la semaine du 12 avril. « Parmi eux, aucun n'a demandé à passer d'épreuve de substitution pour un motif médical, nous supposons donc qu'ils étaient tous négatifs au Covid », confie Nicolas Le Pape, directeur du département de sciences économiques, gestion, géographie et aménagements du territoire. Sur le campus normand, un centre de dépistage enregistre une moyenne de quatre-vingts tests par semaine, avec un taux de positivité de 5 %.

En avril, la majorité des examens programmés sont de niveau master, les étudiants de M2 partant ensuite en stage, obligatoire durant deux ou trois mois pour valider

leur diplôme. « Il n'y a donc aucun report possible pour eux. Ils passeront tous leurs examens à distance », regrette M. Saint-Pau, qui a échoué à convaincre les services de Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur, d'inclure dans les dérogations prévues par la circulaire ministérielle ces petites cohortes d'étudiants en master, avec des effectifs variant de vingt à quarante inscrits.

A l'université d'Angers, Clément Chauvet, le directeur du département de droit, a remplacé les examens blancs appelés « galops d'essai » par des « galops d'essai en travaux dirigés, c'est-à-dire en petits groupes », sous la houlette des enseignants chargés de TD. « Cela nous permet de maintenir en présentiel ces épreuves, tout en étant compatibles avec les nouvelles règles édictées », explique-t-il. Il souligne que « demander la bascule à distance des examens en l'espace de deux jours est irréaliste », la nature d'une épreuve et ses modalités de passation sur une plate-forme numérique impliquant « du temps et des tâches qui, de surcroît, ne relèvent pas du métier d'enseignant ».

Lassée par une année universitaire en pointillé, une partie de la communauté exprime un « désir » d'examens sur table. « Certaines équipes arrivent à saturation, et cela concerne même des enseignants qui étaient très innovants sur le numérique et qui le sont beaucoup moins aujourd'hui, et ont envie d'un retour plus important en présentiel », témoigne Erwan Hallot, vice-président chargé de la formation, à l'université Rennes-I. Parmi les étudiants, les avis sont largement plus partagés. L'inquiétude prédomine concernant les condi-





tions sanitaires ne semblant pas toujours réunies lors des épreuves en présentiel maintenues pour des formations non concernées par le décret du 2 avril, comme les contrats d'apprentissage, les brevets professionnels et les brevets de technicien supérieur (BTS). Des photos et vidéos, postées sur Twitter le 2 avril, lors d'une épreuve d'anglais de BTS, à la Maison des examens d'Arcueil (Val-de-Marne), attestent d'attroupements dans les escaliers et d'une promiscuité entre candidats dans une file d'attente. « Il y a eu probablement un peu de bouchons quand ils sont montés dans les étages, concède Frédéric Muller, directeur du centre d'examens. Lorsque les convocations sont adressées aux candidats, une information est jointe rappelant les gestes barrières et la distanciation de un mètre entre chacun, mais certains ont été plus longs que d'autres à monter, ce qui a créé un attroupement qui n'a duré que quelques minutes. »

Session de rattrapage prévue

Selon la réglementation en vigueur pour les épreuves de BTS, l'absence, même justifiée, d'un candidat entraîne la note de 0/20. Pour échapper au couperet, des étudiants atteints du Covid ont reconnu s'être rendus à l'examen, aucune épreuve de substitution n'étant possible, contrairement au bac. Soutenu par une trentaine de députés qui ont écrit le 12 avril à la ministre Frédérique Vidal, le collectif BTS en détresse réclame une validation du diplôme en contrôle continu. Face au mécontentement, les ministères de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale ont annoncé le 16 avril qu'une session de rattrapage serait ouverte à titre exceptionnel à destination de l'ensemble des candidats qui n'auraient pas pu valider leur diplôme.

Pour Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du SGEN-CFDT, ces situations doivent inci-

ter le gouvernement à reconsidérer les modalités de passation de ces examens mais aussi des concours, véritable totem français. « Cette crise sanitaire est un scanner qu'on fait passer à l'ensemble de la société qui nous montre où existent des faiblesses. Les candidats jouent leur vie le jour d'un concours et certains viennent en ayant connaissance qu'ils sont positifs au Covid. Est-il normal qu'on s'en contente? Ne peut-on imaginer qu'ils puissent repasser une épreuve s'ils disposent d'un justificatif? », interroge-t-il.

Ni le décret ni la circulaire ne prévoient de dispositions pour les cas contacts, relève également Paul Mayaux, président de la FAGE, organisation étudiante. « Pour les concours de médecine PASS [parcours d'accès spécifique santé] et LAS, il n'y a aucune obligation de prévoir une salle réservée, déplore-t-il. Il est insupportable d'imaginer qu'un jeune attrape le Covid parce qu'il n'a pas bénéficié de conditions de protection suffisantes. » ■

SOAZIG LE NEVÉ

**« Nous sommes
à la barre
de paquebots,
chaque
mouvement
demande
du temps »**

JEAN-CHRISTOPHE SAINT-PAU
doyen de la faculté de droit
de Bordeaux

**Soutenu par
une trentaine
de députés,
le collectif BTS en
détresse réclame
une validation
du diplôme en
contrôle continu**





Dans un amphithéâtre de l'université Bretagne-Sud, à Vannes, le 6 avril.

VALENTINO BELLONI/
HANS LUCAS

